

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction générale des impôts
Direction de la protection des végétaux
Année 2010
Sous-année

29 485 2010 225

ARRÊTE INTERMINISTÉRIEL N°004/MEF/AEP
portant tarification des prestations payantes de la direction
de la protection des végétaux

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
ET
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE,

Sur le rapport du directeur général du Trésor et de la comptabilité
publique et du directeur de la protection des végétaux,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi organique n° 2008-019 du 29 décembre 2008 relative aux lois
de finances ;

Vu le décret n° 2008-050/PR du 07 mai 2008 relatif aux attributions des
ministres d'État et ministres ;

Vu le décret n° 2008-091/PR du 29 juillet 2008 portant règlement général
sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du
gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 038/MEF/SG/DGTCP du 18 février 2010 portant création
d'une régie de recettes auprès de la direction de la protection des
végétaux.

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe les taux des prestations payantes de la
direction de la protection des végétaux, notamment des droits de
contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à
l'importation et à l'exportation.

Article 2 : Les taux de ces prestations se présentent comme suit :

